

Corbeaux freux

Feuille d'information destinée aux autorités cantonales – Mesures pour la résolution des conflits liés aux colonies de corbeaux freux nicheurs et pour la prévention des dommages à l'agriculture

Vous trouverez des informations générales sur le corbeau freux dans la feuille d'information pour les personnes habitant près de colonies nicheuses. Ces renseignements ne sont pas répétés ici.

Statut de protection du corbeau freux en Suisse

Depuis 2010, le corbeau freux ne figure plus sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en Suisse. Cette espèce est protégée conformément à la législation fédérale (loi fédérale du 20 juin 1986 sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages [LChP ; état 2008]), mais elle est chassable depuis juillet 2012 selon l'ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (OChP ; état 2012) du 29 février 1988. Le corbeau freux est protégé entre le 16 février et le 31 juillet. Cette période de protection ne se réfère pas seulement aux adultes, mais aussi aux nids et aux jeunes. Les cantons ont la possibilité de prolonger cette période, mais pas de la raccourcir. Ceux-ci doivent en outre régler la protection des mères et des jeunes pendant la période de chasse, ainsi que celle des adultes durant la période de couvain.

En ce qui concerne la protection des adultes nicheurs, la Station ornithologique suisse et l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse s'opposent strictement aux mesures prises à titre individuel et aux mesures prises contre des oiseaux isolés durant la période de protection.

Conformément à la législation fédérale, les cantons peuvent permettre des mesures prises à titre individuel en vue de protéger les animaux domestiques, les biens-fonds et les cultures des

animaux chassables. Les corbeaux freux n'engendrent pas de dommages aux animaux domestiques ou aux biens-fonds. Du point de vue de l'ASPO/BirdLife Suisse et de la Station ornithologique, les mesures prises à titre individuel doivent être exclues, sauf en cas de dommages aux cultures.

En revanche, les cantons peuvent à tout moment ordonner ou permettre des mesures contre des individus de corbeau freux occasionnant des dommages considérables.

Colonies urbaines

Problématique

En ville, les personnes vivant à proximité de colonies de corbeaux freux se plaignent d'une part du bruit et d'autre part de la saleté due aux fientes des oiseaux.

Bruit

Les oiseaux visitent les colonies dès le mois de janvier, alors que la construction du nid ne débute habituellement qu'en mars. A la fin du mois de juin, tous les jeunes ont normalement quitté le nid. Jeunes et adultes rôdent ensuite dans les environs plus ou moins directs des colonies. Des visites occasionnelles des colonies ont aussi lieu en été et jusqu'à la fin de l'automne.

Les corbeaux freux préfèrent généralement les platanes pour construire leur nid. Ils colonisent également d'autres essences dont la ramification facilite la construction des nids. Le bruit pose plutôt problème aux environs des grandes colonies, et celles-ci sont surtout construites dans les groupes d'arbres, comme dans les allées ou les parcs. De nuit, une altercation entre deux oiseaux peut rapidement provoquer l'agitation de toute une colonie. Que le bruit des voitures dépasse – et de loin – celui des corbeaux freux n'apaise malheureusement pas la population concernée. À

page 1/5



vogelwarte.ch



Nos Oiseaux



ASPO/BirdLife Suisse

proximité de grandes colonies, des valeurs maximales de 60 à 75 dB ont été mesurées alors que le bruit du trafic motorisé s'élève à 80, voire 90 dB. D'après le message du Conseil fédéral au sujet de la révision de la OChP 2012, le bruit des corbeaux freux n'est pas un dommage au sens de la législation.

Fientes

Elles ne posent en général pas problème, sauf lorsqu'une colonie se trouve directement au-dessus de chemins très fréquentés, de parkings, de places de jeux, de cours d'école ou de jardins d'enfants.

Réactions du voisinage

Il est difficile d'estimer la proportion de la population qui se sent importunée par les corbeaux freux, car peu de gens se plaignent auprès des autorités. En général, les plaignants exigent le départ des oiseaux, sans s'inquiéter des modalités. Si certains finissent par se rendre compte que rien ne peut être entrepris, d'autres exigent que les oiseaux soient abattus, les nids détruits ou les arbres taillés.

Facilement confondu avec la corneille noire, le corbeau freux est souvent accusé de voler des œufs ou des oisillons et de percer les sacs poubelles.

Outre les personnes qui se plaignent, il existe aussi des gens qui se réjouissent de la présence des corbeaux freux. Mais ces personnes ne se manifestent en général que lors de la prise de mesures contre ces oiseaux.

Mesures possibles

Les mesures les plus importantes consistent à informer la population et à discuter avec les personnes concernées. Comme il ne s'agit en général que de quelques personnes, la quantité de travail exigé reste raisonnable. La distribution de la fiche d'information destinée aux personnes vivant à proximité de colonies, qui donne des informations sur la biologie du corbeau freux, peut sensibiliser les gens sur ce corvidé. Rechercher le dialogue avec les personnes concernées, les rencontrer et discuter de leur problème peut également porter ses fruits. S'il n'est probablement pas possible d'apaiser tout le monde, la plupart

des gens sont rassurés lors qu'ils apprennent que les corbeaux freux ne représentent pas de danger sanitaire. Certains finissent même par reconnaître les côtés intéressants de cette espèce.

Diverses méthodes ont déjà été testées pour empêcher les corbeaux freux de s'installer à des endroits stratégiques. Dans la majorité des cas, les corbeaux freux ont réagi en créant de nouvelles colonies dans les environs immédiats, ce qui n'a fait que déplacer le problème.

Si des mesures s'imposent, il est important de réduire l'attrait de la colonie concernée avant la période de nidification, c'est-à-dire jusqu'à fin janvier. Les mesures doivent être achevées avant le début de la période de protection.

Toute intervention dans une colonie doit être soigneusement étudiée et être terminée avant la période de protection pour des raisons de protection des animaux et des oiseaux. Une intervention ne doit pas avoir lieu uniquement à cause de vives réclamations d'une minorité. Ces mesures suscitent également des réactions du côté de la population. La documentation des mesures prises et de leurs conséquences est indispensable pour pouvoir en tirer leçon et optimiser en conséquence d'éventuelles interventions futures.

Catalogue des mesures testées pour empêcher la formation de colonies

Diverses mesures ont déjà été entreprises dans différentes villes d'Europe – avec un succès très varié. Aux mesures d'effarouchement optiques et acoustiques s'ensuit généralement une accoutumance rapide.

- **Taille plus fréquente des arbres** : Les arbres ne peuvent pas être taillés à volonté sans subir de dommages. Par exemple, les platanes ne doivent être taillés que tous les quatre ans. De plus, les frais de taille pour les grands arbres ne sont pas négligeables. Une taille sélective, c'est-à-dire en éliminant une sur deux ou trois branches sur lesquelles les oiseaux bâtissent leur nid, permet d'optimiser efficacement les résultats.

- « **Occupation** » **artificielle des nids** : les cônes ou les couvercles en plexiglas pour recouvrir les nids, comme utilisés à Berne, n'ont pas eu les résultats escomptés. Les corbeaux y ont construit de nouveaux nids, soit ailleurs, soit sur les couvercles mêmes.
- **Claquettes activables manuellement** : cet outil pour effaroucher les corbeaux est mis en place dans les arbres de la colonie, et peut être actionné par les passants au moyen d'une corde. Au Luxembourg, cette technique semble effaroucher les corbeaux freux efficacement. Ce système peut fonctionner lorsque la colonie est installée sur un seul arbre, mais ne fait plus ses preuves lorsqu'elle est plus grande. À Bâle, cette technique n'a pas poussé les corbeaux à quitter leur colonie. Le voisinage s'est, quant à lui, dit importuné par le bruit des claquements. De plus, ces dispositifs ont été détruits à plusieurs reprises.
- Des **leurres** en étoffe noire suspendus dans les arbres de la colonie ou des imitations de hiboux grand-duc aux ailes mobiles se sont certes avérés efficaces à court terme au Luxembourg et en Allemagne, mais cette mesure est fort probablement inefficace à long terme.
- L'**effarouchement optique** des oiseaux à l'aide de ballons ou de rubans brillants demande beaucoup de travail, car les objets doivent être déplacés après un certain temps. De plus, ils peuvent s'emmêler dans les arbres et leur durée de vie est limitée.
- **Effarouchement optique combiné à l'évacuation des nids** : les nids sont enlevés au début de la période de nidification et, au même moment, des ballons ornés de dessins sont suspendus dans les arbres. Cette méthode n'est efficace que si tous les nids sont ôtés au tout début de la période de nidification et si plusieurs ballons sont suspendus dans chaque arbre. Si certains nids sont épargnés, les oiseaux ne font pas le lien entre l'enlèvement des nids et les ballons, et ils construisent de nouveaux nids juste à côté des ballons. Autre inconvénient, les ballons se dégonflent rapidement et peuvent s'accrocher aux branches. Un entretien adéquat est donc nécessaire. Les interventions tardives sont moins efficaces car elles poussent les oiseaux à rechercher d'autres colonies prolongeant ainsi la période de nidification.
- **Empêcher la nidification** en détruisant régulièrement les nids à l'aide d'un bâton pendant leur construction. Ce procédé n'a de succès que dans de rares cas. Pour des raisons de protection des animaux et des oiseaux, ces actions doivent prendre fin avant le début de la période de protection.
- L'émission de **cris de détresse** n'est efficace qu'à court terme.
- L'utilisation de **rayons laser** a porté ses fruits dans différentes villes de France. L'appareil laser testé à Berne n'a cependant pas donné de bons résultats. Le risque de blessure est élevé pour les oiseaux, et du point de vue de la protection des animaux, cette méthode n'est pas acceptable.
- Aux Pays-Bas, des essais de déplacements de colonies entières à des endroits moins dérangeants ont été entrepris. Les nids ont été déplacés dans des arbres sans potentiel de dérangement, et les corbeaux freux ont été chassés de leur ancienne colonie avec des méthodes douces. Cette méthode s'est avérée être efficace. Elle requiert cependant une bonne connaissance de la situation locale et des sites alternatifs, qui ne doivent pas se situer trop loin. La réalisation de cette mesure est compliquée et dure plusieurs années.

Agriculture

Dans les régions à grandes populations de corbeaux freux, des dommages à l'agriculture peuvent apparaître localement. Il s'agit là surtout de pertes de céréales fraîchement semées : il existe un risque pour les céréales de printemps aux alentours des grandes colonies. En automne, les semences d'hiver dans les environs des dortoirs peuvent être à risque, surtout lorsque les corbeaux hivernants sont déjà arrivés.

Lors de dégâts considérables, il convient tout d'abord d'envisager des actions d'effarouchement temporaires, telles décrites dans la feuille d'information « Les corvidés et l'agriculture ».

Les circonstances dans lesquelles des indemnités des dégâts du gibier sont allouées sont à enquêter auprès de l'administration de la chasse du canton en question.

Le corbeau freux compte aussi des amis parmi les agriculteurs

Dans certaines régions, le corbeau freux est apprécié par les agriculteurs car il détruit nombre d'insectes et de campagnols. Durant la période de couvain, il se nourrit d'insectes, de lombrics et de plantes, de préférence dans les prairies fauchées. Des études récentes en Allemagne ont montré que dans les régions agricoles exploitées de façon intensive, les corbeaux freux ne trouvent plus suffisamment d'insectes pour nourrir leurs oisillons qui risquent de mourir de faim.

Problématique

À l'exception des mois d'hiver, le corbeau freux se nourrit surtout de petits animaux.

Le risque de dégâts aux cultures agricoles est maximal lorsque les graines viennent d'être semées et jusqu'à environ deux semaines après leur germination (lorsque les pousses ont atteint la taille d'une main, jusqu'au troisième stade foliaire du maïs). Le maïs, le blé et l'avoine sont les plantes de prédilection du corbeau freux qui apprécie moins l'orge et le seigle.

En Suisse, la majorité des dégâts à l'agriculture est causée par les corneilles noires (voir fiche d'information « Les corvidés et l'agriculture »). La confusion entre les deux espèces – les corneilles noires aussi se retrouvent en grands groupes dans les paysages ruraux ouverts – conduisent à l'accusation à tort des corbeaux freux.

Mesures mises en œuvre à ce jour en Europe

Comme les corbeaux freux, de même que tous les corvidés, s'habituent très rapidement aux mesures d'effarouchement, l'efficacité de ces dernières est limitée dans le temps. Une intermitence et combinaison des différentes mesures sont le meilleur moyen d'éviter cet effet d'habitude.

- Un appareil anglais appelé « **Peaceful Pyramid** », a été testé dans deux régions agricoles du nord de l'Allemagne, mais n'a été

concluant que dans un seul cas. L'effet dissuasif de l'appareil portait surtout sur les pigeons. Cette pyramide faite de miroirs tourne sur elle-même à l'aide d'un moteur et produit des effets lumineux destinés à effaroucher les oiseaux. Une pyramide peut desservir jusqu'à quatre hectares.

- Autre mesure d'effarouchement optique : des **ballons gonflés à l'hélium**. Dans le cadre d'une étude réalisée en Écosse, des ballons d'un diamètre d'environ un mètre ont été fixés sur des piquets à l'aide de cordes d'une longueur de 30 mètres et relâchés au-dessus des champs. Ces ballons de gaz ont tenu les oiseaux à l'écart d'un champ très apprécié durant quelques jours, pour autant que d'autres sources de nourriture se trouvaient à proximité. Cette méthode s'est toutefois avérée inefficace lorsque la nourriture manquait. Lors d'un essai sur une décharge d'ordures en Suisse, l'effet protecteur a persisté au moins quatre jours. Sur la base de cette étude, nous recommandons l'installation de trois à cinq ballons par hectare. Pour plus de détails se référer à la feuille d'information « Les corvidés et l'agriculture ».
- Les semences, en particulier celles de maïs, sont rendues le moins appétissantes possible pour les oiseaux en les **tremplant dans des produits répulsifs**. Mais les opinions divergent sur son effet. Un traitement des semences peut se justifier pour les champs où le risque est élevé. La protection n'est cependant pas absolue.
- Là où les conditions du sol le permettent, il est préférable de semer en profondeur. Pour tromper les corbeaux, la herse peut être **passée une seconde fois, perpendiculairement aux traces de semis**.
- Il est aussi possible de protéger les petites surfaces de semences en **installant dans ces champs un cadre sur lequel on tend des fils, de la ficelle ou des rubans** (espacement de 2 m ; hauteur de 80–100 cm), ou en recouvrant la terre de ronces.
- Le **semis ne devrait pas avoir lieu immédiatement après le labourage et le hersage**, mais quelques jours après. En effet, les corbeaux sont attirés par l'activité humaine et la

- nourriture qui est alors remontée en surface.
- Les **céréales d'automne doivent être semées le plus tôt possible**, afin que les plantes aient déjà atteint une taille suffisante pour ne plus être mangées lors de l'arrivée des vols de corbeaux freux hivernants.
- Le **maïs** est plus facilement touché lorsqu'un champ se trouve **à proximité d'une colonie**. Il faudrait donc éviter d'en cultiver à cet endroit.
- La proportion d'**orge de printemps, moins appréciée des corbeaux, pourrait être augmentée**, si les conditions de l'exploitation le permettent.
- Les **résidus de plantes et de récolte** qui sont très appréciés par les corbeaux (p. ex. courges ou betteraves sucrières), **devraient être enfouis à une profondeur hors d'atteinte de ceux-ci**. En effet, les corbeaux freux fouillent intensivement la terre à leur recherche et s'en prennent alors également aux semences.
- Les corbeaux freux trouvent une grande partie de leur nourriture dans les **prairies**. Si celles-ci font défaut, les oiseaux s'en prennent aux cultures.
- Les corbeaux ont besoin de terrain dégagé et évitent donc les lieux avec de la végétation dense et élevée. Les champs peuvent être protégés en plantant des **haies et des arbustes**. Les ennemis naturels des corbeaux freux y trouveront un abri et un lieu propice à la chasse.

N'hésitez pas à faire part de vos expériences avec les mesures citées ci-dessus à M. Jean-Pierre Biber (c/o Bureau Natcons, Holbeinplatz 7, 4051 Bâle, tél. 061 271 92 83, e-mail : jean-pierre.biber@natcons.ch).